

SAINT-BONNET DE MURE (RHÔNE) PRÈS DE LYON

2ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016.

**CETTE 2ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONNAÎTRA DES TEMPS FORTS OÙ
LES VÉTÉRANS DES ESSAIS NUCLÉAIRES SERONT À L'HONNEUR.**

**-L'Association du Mémorial National des Vétérans des Essais Nucléaires a
l'honneur et l'avantage de convier les adhérents et non adhérents à la 2ème
Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 10 Septembre 2016:**

08 heures à 09 heures: Accueil des Vétérans et épouses de Vétérans.

Accueil des Autorités Civiles et Militaires

Petit Déjeuner offert par le partenaire de l'AMNDVDEN (CAFÉ FOLLIET)

**09 heures à 11 heures: Assemblée Générale Salle de la Charpenterie de la Ville
de Saint-Bonet de Mure (Rhône).**

**Conformément à ses statuts, tous les documents nécessaires à l'information
des vétérans seront remis à l'arrivée des participants.**

ORDRE DU JOUR

**1/ Mot de Bienvenue de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN Maire de Saint-
Bonnet de Mure**

2/ Mot de Bienvenue du Président de l'AMNDVDEN, Roland PICAUD

**3/ Minute de Silence en hommage à tous les vétérans décédés, Militaires
décédés en OPEX et Victimes des Attentats.**

4/ Rapport Moral du Président de l'AMNDVDEN

5/ Rapport financier du Trésorier

6/ Avis des Deux Vérificateurs aux Comptes

7/ Comptes de l'Association qui seront déposés par le Président auprès des Services Fiscaux de Lyon, du Préfet de Région et du Rhône, Ministère de la Défense (Dépôt comme pour la 1ère A/G)

8/ Conseil de Surveillance

9/ Soumission aux votes des Rapports

10/ Association Déclarée aux Services Fiscaux

11/ Rescrit Fiscal

12/ Comité du Haut Patronage

13/ Comité d'Honneur

14/ Parrainage

15/ Ambassadrice

16/ Communication (Blog, Documentations, Site Internet et futur bulletin)

17/ Représentativité de l'A.M.N.D.V.D.E.N sur l'Hexagone et en Outre-Mer

18/ Présidents Départementaux et Territoriaux (Territoire d'Outre-Mer).Présentation de ceux-ci à l'Assistance.

19/ ONAC (Président de l'A.M.N.D.V.D.E.N membre de la Commission Sociale et Solidarité)

20/ Orientations et Plans d'Actions

21/ Label Qualité décerné par le Ministère de la Défense

22/ Cercle d'Histoire

23/ Relations avec les Associations Patriotiques

24/ Partenariats avec ACOMAR, UNSOR,.....

25/ Soutien de la F.N.O.M à l'Association du Mémorial (Message du Président de la FNOM, Monsieur Gilles LEHEILLEIX)

26/ Liens d'Amitiés avec l'AMMAC RAIATEA

27/ Contacts avec Jean-Christophe AMABILE.....

**28/ L'A.M.N.D.V.D.E.N propriétaire d'une parcelle de terrain depuis le 17
Décembre 2015. (Présentation de la Convention signée entre le Maire de la Ville
de Saint-Bonnet de Mure, Jean-Pierre JOURDAIN, et le Président de
l'a.M.N.D.V.D.E.N, Roland PICAUD**

29/ Inauguration du Mémorial

30/ Affaires Sociales

31/ Commissions

32/ Partenaires

33/ Fondation et création des bureaux Départementaux

Défilé depuis la salle jusqu'au Parc du Château. Portes Drapeaux en Tête

CÉRÉMONIE DEVANT LE FUTUR EMLACEMENT DU MÉMORIAL

**-Cérémonial de la Remise du Drapeau de l'A.M.N.D.V.D.E.N au Porte-Drapeau
National par la Marraine et le Parrain.**

-Discours du Président de l'A.M.N.D.V.D.E.N

-Discours du Maire de la Ville, Jean-Pierre JOURDAIN

-Dépôts de roses par les petits enfants de Vétérans

-Dépôts de roses par épouses et veuves de vétérans

-Dépôt de Gerbe par l'A.M.N.D.V.D.E.N

-Dépôt de Gerbe par la Municipalité

-Dépôts de Gerbes par les autorités civiles

**-Allumage de la bougie du photophore par un vétéran du Sahara et un vétéran
de Polynésie Française.**

-Remise de la Médaille "Croix d'Honneur du Vétéran" aux récipiendaires devant l'emplacement du Mémorial en présence des autorités civiles et militaires.

- Vin d'Honneur offert par le Partenaire de l'A.M.N.D.V.D.E.N

-12 heure déjeuner à la salle de la Charpenterie

Prix du repas par personne 30 euro. Chèque de réservation à établir au nom de l'A.M.N.D.V.D.E.N (écrire au dos Réservation repas) et à envoyer au Président Roland PICAUD 63 Chemin de la Chapelle 73590 Crest-Voland.

Possibilité d'établir 3 Chèques de 10 euro et indiquer date de prélèvement au dos

POUR LES PERSONNES QUI VIENDRAIENT PAR TRAIN (LYON) OU PAR AVION (ARRIVÉE SAINT EXUPÉRY) INDIQUER L'HEURE D'ARRIVÉE. POSSIBILITÉ D'ÊTRE ACCUEILLI EN GARE OU À L'AÉROPORT

Les Vétéranes qui voudraient se voir remettre la Médaille "Croix d'Honneur du Vétéran" lors de la cérémonie devant le futur emplacement du Mémorial doivent écrire au Président Roland PICAUD 63 Chemin de la Chapelle 73590 Crest-Voland.